

Image not found or type unknown



Bornage sans convocation

Par **NicoB63**, le **08/02/2023** à **13:51**

Bonjour, le long de notre terrain nous avons deux voisins qui ont un mur de soutènement entre eux, ce mur perpendiculaire à notre terrain commence à s'effondrer. Ils ont fait poser une borne grise et jaune par un géomètre nous n'avons pas été convoqué sous prétexte que ça concerne uniquement ces deux voisins, hors cette borne a été placée contre notre clôture alors que pour moi notre terrain continue derrière cette clôture d'au moins 15cm a peut être 30cm, la destruction du mur détruira le pilier qui monte cet écart et nous avons peur que les maçons utilisé cette borne comme repère et non refaire comme c'était...
Cette borne est elle légale ?
Quel recours pour défendre notre bien ?
Cordialement merci pour votre aide.